

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1268

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DOUAI

Ventes et cessions

393 579 073 RCS Douai.

JPB OPTIC.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 185310.00 EUR.

Adresse : 4, Avenue de Bouchain, 59400 Cambrai.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 25 octobre 2025, déposé le 28 octobre 2025 au Greffe du tribunal de commerce de DOUAI et au Greffe du tribunal de commerce de VALENCIENNES, la société JPB OPTIC, Société par actions simplifiée au capital de 185 310 000 €, siège Social : 4 Avenue de Bouchain 59400 CAMBRAI, immatriculée au RCS de DOUAI sous le numéro 393 579 073, et la société OPTICATH, Société par actions simplifiée au capital de 15 000 €, Siège social : 15 rue du Quesnoy 59300 VALENCIENNES, immatriculée au RCS de VALENCIENNES sous le numéro 490 142 254, ont établi un projet de fusion par absorption de la société OPTICATH par la société JPB OPTIC, à qui la société OPTICATH apporterait la totalité de son actif évalué à 623 490 euros, à charge pour la société JPB OPTIC d'acquitter la totalité de son passif évalué à 271 589 euros. La société JPB OPTIC étant associée unique de la société OPTICATH il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. Il n'a pas été établi de rapport d'échange. Le boni de fusion ressortirait à la somme de 26 901 euros..